

COXET Henri
ENTREPRENEUR
B.P. N°80
KISENYI

RUHENGÉRI



27082

Kisenyi, le 7 décembre 1953.

Service des Travaux Publics
pour le Ruanda-Urundi

UBUMBURA

Messieurs,

Veillez trouver ci-joint le relevé de compte N°1 B arrêté à la date du 7 décembre 1953, relatif aux travaux de construction faisant l'objet de l'adjudication N°61/9 T.P. de 1953.

Après paiements des factures N°4 B, 5 B et 6 B non réglées à ce jour, ~~SAINTE~~ le relevé de compte précité accuse un solde en ma faveur d'un montant de cinquante mille quatre cent nonante sept francs septante cinq centimes. (50.497,75Fr), payable après réception provisoire des travaux.

Les réceptions provisoires des travaux devant être terminées à ce jour, pourriez-vous je vous prie me faire parvenir, à l'ordre de la Banque du Congo-Belge à Goma, le règlement de ce solde de compte.

Veillez agréer Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Kisenyi en quatre exemplaires
le 7 décembre 1953

COXET H.

Copie conforme adressée:
à Monsieur l'Administrateur de Territoire à Ruhengéri
à La Banque du Congo-Belge de Goma.

COXET Henri
 Entrepreneur

Kisényi, le 7 décembre 1953

B.P: 80
 Kisényi

RELEVÉ de COMPTE N° 1 B

Je prie le GOUVERNEMENT du RUANDA-URUNDI de bien vouloir trouver ci-dessous le relevé de son compte, arrêté au 7 décembre 1953 et à l'expiration des chantiers de construction faisant l'objet de l'adjudication n° 61/9 de 1953 T.P. du Ruanda-Urundi.

Dates	Libellé	Débits	Crédits	Observ.
5/6/53	Facture n° 1 B	187.762,60		
4/7/53	Votre paiement Banque Centrale ord. N°9/971		161.563-	
3/7/53	Facture n° 2 B	293.670-		
3/8/53	Votre paiement Banque Centrale		278.970-	
3/9/53	Facture n° 3 B	383.308-		
5/10/53	Votre paiement Banque Centrale Effet 2461		364.110-	
2/11/53	Facture n° 4 B	169.605,15		
2/11/53	Facture n° 5 B	208.703,60		
7/12/53	Facture n° 6 B	99.902,98		
	reste en suspension de paiement			
	sur facture 4 B (moins caution) 161.105			
	sur facture 5 B " "	198.203,60		
	sur facture 6 B " "	<u>94.902,98</u>		
			454.211,58	
	Solde payable en ma faveur après Réception provisoire des travaux conformes au Cahier Spécial des Charges		50.497,75	
	Solde payable à la réception définitive des travaux suivant Art 30 du Cahier Général des Charges du 10 juin 1937		33.600-	5% X 1342952,33
	montant des travaux suivant votre recommandé n° 61/1655/917 de Mr le Président du Conseil des Adjudications	<u>1.342.952,33</u>	<u>1.342.952,33</u>	<u>2</u>

Fait à Kisényi en quatre exemplaires, le 7 décembre 1953

COXET Henri

Kisenyi, le 7 décembre 1953.

B.P.:80
KISENYI

FACTURE N°6B.

Le GOUVERNEMENT du RUANDA-URUNDI DOIT:
à Monsieur COXET Henri, entrepreneur à Kisenyi, adjudica-
taire de l'entreprise faisant l'objet de l'adjudication
N°:61/9 de 1953 T.P. du Ruanda-Urundi, la somme de:
~~XXXXXXXXXXXX~~ - 99.902,98 Francs.
pour ce qui suit et suivant le bordereau descriptif des
travaux, joint à ma soumission du 14 février 1953.

MAISON TYPE 167:

9-Rejointoyage	M2	55,50	10-	555-	555-
----------------	----	-------	-----	------	------

MAISON TYPE 201:

4-Garde des chantiers	Est.			1.400-
17 Crépis ext. tyrolien	M2	86-	80-	6.880-
19 Pavements:				
a) ciment teinté	M2	114-	170-	19.380-
b) ciment non teinté	M2	43,80	165-	7.227-
c) trottoirs en dalles	M2	92-	300-	27.600
20 Pavement du garage	Est			800-
21 Plinthes a)teintée	Mct	63-	25-	1.575-
b)non teintée	Mct	46-	24-	1.104-
24 Tringle et support	Mct	16,50	150-	2.475-
26 Peinture à l'huile	M2	183,70	25-	4.592,50
27 Peinture à l'eau	M2	181,36	18-	3.264,48
28 Badigeon à la chaux	M2	196-	10-	1.960-
29 Badigeon teinté	M2	190-	11-	2.090-
30 Foyer cuisine hotte	Est			3.000-
33 Install. électrique	Est			19.500-
				<u>102.847,98</u>

à déduire en faveur du GOUVERNEMENT pour facturation deux fois (voir factures N°:3 B. et 5 B.):

31 Cheminée à feu ouvert EST				3.500-
Reste en faveur de l'entrepreneur.....				<u>99.347,98</u>
				<u>99.902,98</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
Nonante neuf mille neuf cent et deux francs nonante huit centimes.

Fait à Kisenyi, le 7 décembre 1953
en quatre exemplaires.

L'entrepreneur:
COXET Henri

Pour approbation du Fonctionnaire Dirigeant
Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à Rubengéri

Payable à l'ordre de la Banque du
Congo-Belge à Goma.
COXET Henri

[Signature]
[Signature]

COXET Henri
Entrepreneur
B.P.N°80
KISENYI

Kisenyi, le 2 novembre 1953.

FACTURE N°5 B

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi DOIT:
à Monsieur COXET Henri, entrepreneur à Kisenyi, adjudica-
taire de l'entreprise faisant l'objet de l'adjudication
N°:6I/9 de 1953. T.P. du Ruanda-Urundi, la somme de:

208.703.Fr 60.

pour ce qui suit et suivant le bordereau descriptif des
travaux joint à ma soumission du 14 février 1953.

		MAISON TYPE		
9	Rejointoyage	M2	91,53	10-15,30
13	Couverture entuille rose	M2	250-	175-
14	Arêtiers et faitières	Mct	46,50	21-
15	Solins	P.	3-	800-
16	Plafonds fibro-ciment	M2	186,24	220-2,80
18	Enduits intérieurs	M2	393,12	50-6-
22)	Menuiserie Métallique			
	a) porte extérieur	M2	10,125	2.200- 22.275-
23)	Menuiserie en bois			
	a) porte ext. vitrée	M2	1,64	1.650- 2.706-
	b) portes intérieur	M2	14,84	1.300- 19.292-
	c) portes W.C. boy	M2	1,64	1.100- 1.804-
	d) portes int. vitrée	M2	1,64	1.400- 2.296-
25	Planches de rive	Mct	64-	40- 2.560-
31	Cheminée à feu ouvert	Est		3.500-
32	Installation sanitaire	Est		45.600-

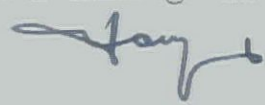
208.703,60

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
Deux cent et huit mille sept cent et trois francs soixante centimes.

Fait à Kisenyi, le 2 novembre 1953.
En quatre exemplaires.

L'Entrepreneur:
COXET Henri

Pour approbation du Fonctionnaire Dirigeant
Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à Ruhengéri.



Payable à l'ordre de la Banque du Congo-Belge à Goma.
COXET Henri

COXET Henri
Entrepreneur
B.P. N° 80
KISENYI

Kisenyi, le 2 novembre 1953

FACTURE N° 4 B.

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi DOIT:
à Monsieur COXET Henri, entrepreneur à Kisenyi, adjudicataire de l'entreprise faisant l'objet de l'adjudication N°: 61/9 de 1953. T.P. du Ruanda, la somme de:
169.605Fr,15
pour ce qui suit et suivant le bordereau descriptif des travaux, joint à ma soumission du 14 février 1953.

MAISON TYPE 167.

Garde des chantiers	Est			1.400-
Trépis tyrolien ext.	M2	181-	80-	14.480-
Moyennements:				
a) ciment teinté	M2	80,45	170-	13.676,50
b) ciment non teinté	M2	34,55	165-	5.700,75
c) trottoirs en dalle	M2	66-	300-	19.800-
Moyennement des garages	Est			1.800-
Lintes				
a) teintées	Mct	67,70	25-	1.692,50
b) non teintées	Mct	58,30	24-	1.399,20
Moulures métall.				
a) Chassis	M2	33-	2.000-	66.000-
Moulures bois				
a) portes Boyerie	M2	3,78	1.100-	4.158-
Angles et supports	Mct	22-	150-	3.300-
Peinture à l'huile	M2	130-	25-	3.250-
Peinture à l'eau	M2	340,40	18-	6.235,20
Badigeon à la chaux	M2	222,20	10-	2.222-
Badigeon teinté	M2	181-	11-	1.991-
Clocher cuisine et hotte	Est			3.000-
Installation électr.	Est			19.500-
				<u>169.605,15</u>

certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
cent soixante neuf mille six cent et cinq francs quinze centimes.

Fait en quatre exemplaires à Kisenyi
le 2 novembre 1953.

Entrepreneur:
COXET Henri

Pour approbation du Fonctionnaire Dirigeant
Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à Ruhengéri

Payable à l'ordre de la Banque du Congo-Belge à Goma
COXET Henri

COXET Henri
Entrepreneur

Kisényi, le 10 septembre 1953.

B.P: 80
Kisényi

FACTURE N° 3 B
6 - - - - -

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi DOIT
à Monsieur COXET Henri, entrepreneur à Kisényi, adjudicataire de
l'entreprise faisant l'objet de l'adjudication n°: 61/9 de 1953
T.P. du Ruanda-Urundi, la somme de : 383.308 francs
pour ce qui suit et suivant le bordereau descriptif des travaux
joint à ma soumission du 14 février 1953.

Maison type 167

12	Charpentes	M3	14,750	4.000-	59.0006
13	Couverture en tuiles rom	M2	306,50	175-	53.637,50
14	Arêtiers et faitières	Met	26,50	21-	555 56,50
15	Solins	P.	3	800-	2.400-
16	Plafonds fibro-ciment	M2	222,750	220-	48.895-
18	Enduits intérieurs	M2	546,50	50-	27.325-
23	Menuiseries en bois				
	a) portes ext vitées	M2	10,14	1.650-	16.731-
	b) portes inter	M2	20,55	1.300-	26.715-
25	Planches de rives	Met	78,50	40-	3.1406
31	Cheminée à feu ouvert	Est			3.500-
32	Installation sanitaire	Est			45.6006
					287.500-

Maison type 201

12	Charpentes	M3	13,112	4.000-	52.448-
22	Menuiseries métalliques				
	b) chassis	M2	19,93	2.000-	39.860-
31	Cheminée à feu ouvert	Est			3.500-
					95.808-

383.3086

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent et huit francs

Fait en quatre exemplaire à Kisényi le 10 septembre 1953
Pour approbation du Fonctionnaire dirigeant
Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à Ruhengeri

L'entrepreneur
COXET Henri

Payable à l'ordre de la Banque du Congo-Belge à Goma.
COXET Henri

C.A.P. P. T. ...
Le Directeur
10.9.53

COXET Henri
Entrepreneur

Kisényi
B.P. 80

Kisényi, le 28 juillet 1953.

Reg de Com:
USA n°: 1669

F A C T U R E N° 2 B.

Banque:
B.C.B. Goma
n°: 253

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi

DOIT:

à Monsieur COXET Henri, entrepreneur à Kisényi
adjudicataire de l'entreprise faisant l'objet de l'adjudication
n°: 61/9 de 1953 (construction de deux maisons à Ruhengeri), la
somme de: 293.670 francs
pour ce qui suit et suivant le bordereau descriptif joint à ma
soumission du 14 février 1953.

		<u>Maison type 201</u>			
6	Remblais	M3	30-	15	570-
8	Maçonnerie d'élévation	M3			
	a) en briques	M3	44,735	1.100-	49.208,50
	b) en moellons parmt.	M3	27,318	1.000-	27.318-
11	Béton armé C	M3	6,099	6.500-	39.643,50
					<u>116.740 --</u>
		<u>Maison type 167</u>			
6	Remblais	M3	25-	15-	375-
8	Maçonnerie d'élévation	M3			
	a) en briques	M3	66,300	1.100-	72.930-
	b) en moellons parmt.	M3	24-	1.000-	24.000-
11	Béton armé C	M3	12,250	6.500-	79.625-
					<u>176.950-</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: deux cent nonante
trois mille six cent septante francs.

Fait en quatre exemplaires, à Kisényi, le 28 juillet 1953.
COXET Henri

Pour approbation du Fonctionnaire Dirigeant

Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à
Ruhengeri

Ruhengeri, le 28 juillet 1953
Jauris
R. GAUPIN

Payable à l'ordre de la Banque du Congo Belge à Goma
COXET H.

COXET Henri
Entrepreneur

Kisényi, le 16 juin 1953.

B.P: 80
Kisényi

FACTURE n°: 1 B

Le Gouvernement du RUANDA-URUNDI

DOIT

à Monsieur COXET Henri, entrepreneur à Kisényi

adjudicataire de l'entreprise faisant l'objet de l'adjudication
n°: 61/9 de 1953 T.P. du Ruanda, la somme de 187.762 francs 60
pour ce qui suit:

suivant mon bordereau descriptif de la maison type 201

1 Préparation du terrain	Est			600-
2 Piquetage	"			1.450-
3 Magasinage	"			3.500-
5 Fouille et déblais	M3	63,565	15-	953,50
7 Semelles de fondation en béton cyclopéen	M3	29,440	2.340-	59.529,60
10 Maçonnerie de fondation	M3	39,685	900-	<u>35.716,50</u>
				101,749,60

suivant mon bordereau descriptif de la maison type 167

1 Préparation du terrain	Est			600-
2 Piquetage	"			1.450-
3 Magasinage	"			3.500-
5 Fouille et déblais	M3	59-	15-	885-
7 Semelles de fondation en béton cyclopéen	M3	17,700	2.340-	41.418-
10 Maçonnerie de fondation	M3	32,400	900-	<u>38.160-</u>
				86.013-

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
Cent quatre-vingt sept mille sept cent soixante deux francs soixante
centimes

Fait en quatre exemplaires, a Kisényi, le 16 juin 1953.

Pour approbation du Fonctionnaire dirigeant
Monsieur l'Administrateur de et à Ruhengeri

R. GAUPIN

COXET Henri

Payable à l'ordre de la Banque du Ruanda-Urundi à Goma
COXET HENRI